

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/28/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Pôle Lecture Publique - Dons de documents des collections courantes - Approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général. (24-40973-DC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi, pour avis, d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet les dons de documents des collections courantes ainsi que l'approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

Dans notre secteur sont plus particulièrement concernées les associations suivantes :

- **Le CMPP (centre médico-psycho pédagogique) Marseillais-ARI (association régionale pour l'intégration) dont le siège est 21 boulevard du Maréchal Juin,13004 Marseille**, qui a pour objet de préparer et faciliter l'intégration sociale scolaire, culturelle, professionnelle. Les CMPP aident les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage au niveau de la lecture et de la verbalisation. Des ouvrages diversifiés permettront d'avoir la base de travail nécessaire aux différentes prises en charge ;

- **L'association du « Tac au Tac », domiciliée 57, boulevard Eugène Pierre, 13005 Marseille**, qui a pour objet de partager, diffuser et valoriser la langue française auprès de publics (y compris des publics non francophones ou en situation d'illettrisme ou de précarité et d'exclusion) ;

- **L'association « les couleurs de la lecture » domiciliée 13 square Hopkinson 13004 Marseille** a pour objet de promouvoir la lecture et de susciter un intérêt commun pour les livres entre toutes les générations. Pour atteindre cet objectif, l'association encourage le partage et la découverte entre ses membres afin que chacun puisse développer sa culture littéraire.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

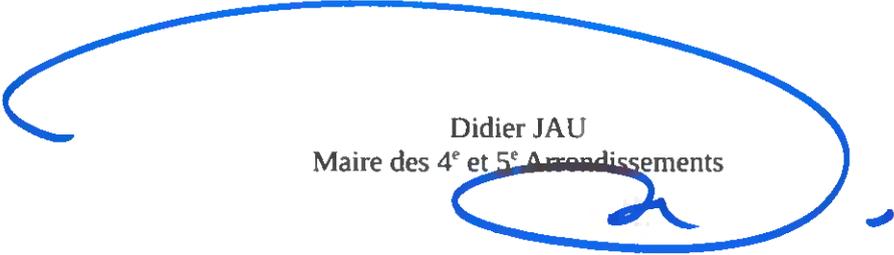
DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40973-DC portant sur le don de documents issus des collections courantes, aux associations, institutions, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/29/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 3ème répartition 2024.(24-40743-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors (3ème répartition).

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Association	Adresse	Objet de la demande	Montant en Euros
Atout Age 4 et 5	123 avenue Montolivet 13004 Marseille	Loto socioculturels et événementiels	1 000
Atout Age 4 et 5	123 avenue Montolivet 13004 Marseille	Inclusion numérique des seniors	1 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40743-DLSVAEC portant sur l'approbation de l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors (3ème répartition).

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/30/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 4ème répartition 2024.(24-41396-DSPI).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap (4ème répartition 2024)

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Associations	Adresse	Montant en Euros
DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE LOISIRS CULTURELS ADAPTES FONCTIONNEMENT	Monsieur BATAOUI 31 rue du Progres 13005 Marseille	1 000

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31décembre1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41396-DSPI portant sur l'approbation de l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap (4ème répartition 2024)

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/31/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition 2024.(24-40742-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Associations	Adresse	Objet de la demande	Montant en Euros
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour le CS Tivoli	53 rue de RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine	Quartier en fête 5 ^{ème} arrondissement	5 000
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour le CS Fissiaux	53 rue de RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine	Les 5 Avenues s'emBAL	5 000
Atout Age 4 et 5	23 avenue de Montolivet 13004 Marseille	Fête du 14 juillet quartier Menpenti Place Pierre Roux 13005 Marseille	3 000

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31décembre1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

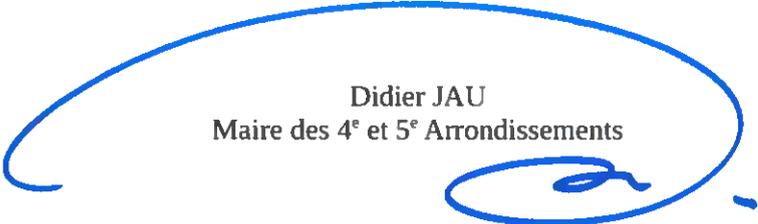
DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40742-DLSVAEC portant sur l'approbation de l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/32/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes. (24-40998-DC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Bénéficiaire	Secteur	Adresse	Montant en euros	Objet
COLLECTIF ILDI ELDI	Spectacle vivant	5 Ruelle SAINT- CHARLES 13004 MARSEILLE	5 000	« Projet d'action sur le territoire avec We all fall / récit » est un projet pour 3 groupes de jeunes de 15 à 25 ans, il se déroulera sur temps extrascolaire.
MARSEILLE EN SCÈNE	Spectacle vivant	70 AVENUE MARECHAL FOCH 13004 MARSEILLE	4 500	« Les minots font du Scotto », un projet pour 2 groupes, entre 6 et 12 ans, qui se déroule en temps périscolaire.

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31décembre1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40998-DC portant sur l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/33/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4ème répartition 2024. (24-41004-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Associations	Adresse	Objet de la demande	Montant en euros
Association des Ivoiriens des Bouches-du-Rhône	19 Bis Rue Kruger 13004 Marseille	Formation informatique destinée aux femmes	1 500
Les Blouses Roses - Animation Loisirs A L'hôpital	CHU Timone 264 rue St Pierre 13005 Marseille	Fonctionnement	2 300

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41004-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/34/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3ème répartition 2024. (24-41006-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Associations	Adresse	Objet de la demande	Montant en euros
COP1 Solidarités étudiantes	6 rue Archimède 13004 Marseille	Cop1 Festival 2024 à Marseille	3 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41006-DLSVAEC portant sur l'approbation à l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/35/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024. (24-41007-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Bénéficiaire		5 ^e répartition (en euros)
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	Cinq Avenues / Fissiaux 2 avenue Foch 13004 Marseille	23 561,00
	Tivoli / Le Camas 66 cours Franklin Roosevelt 13005 Marseille	42 025,00
Association Centre Social Ste Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	Sainte-Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	8 000,00

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41007-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/36/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024. (24-41010-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Association	Adresse	Objet de la demande	Montant en euros
Fondation apprentis d'Auteuil	5 rue Antoine Pons 13004 Marseille	Papotage café	500

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41010-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/37/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 3ème répartition 2024. (24-41011-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 3ème répartition 2024

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT EN EUROS
La cloche	1 place de la gare de la Blancarde 13004 Marseille	La participation des personnes concernées pour rétablir le lien social de quartier	4 000
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Espace jeune pour tous : l'éducation populaire comme alternative à l'errance des jeunes déminorisés	10 000

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

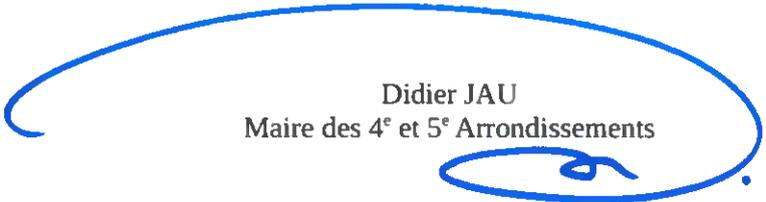
DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41011-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 3ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à la majorité : pour : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - Abstention : 1 voix « Retrouvons Marseille »



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/38/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants. (24-41307-DC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Pilier 1 Mondialité culturelle			
Bénéficiaire	Secteur	Montant en Euros	Objet
ASSOCIATION SONORAMA 25 RUE DE L OLIVIER 13005 MARSEILLE	Musique	4 000	2024 – Création sonore et musicale « Le grand domaine, Marseille à tous les étages »
Pilier 2 Démocratie culturelle			
ASSOCIATION ECLOSION 13 128 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	10 000	Fonctionnement 2024
LES VOIES DU CHANT 49 RUE CHAPE La Maison du Chant 13004 MARSEILLE	Musique	20 000	Fonctionnement 2024
LES VOIES DU CHANT 49 RUE CHAPE La Maison du Chant 13004 MARSEILLE	Musique	10 000	2024 – De vives voix 2024 Les voix du Chant au fil du temps 20 ans déjà – culture
Pilier 4			

Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique			
COLLECTIF ILDI ELDI 5 Ruelle Saint-Charles collectif ildi ! eldi 13004 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	8 000	2024 – Créations ILDI ELDI 2024
COMPAGNIE F 18 Rue Marx DORMOY 13004 MARSEILLE	Danse	15 000	Fonctionnement 2024
COMPAGNIE LA TENEUR 74 RUE HORACE BERTIN 13005 MARSEILLE	Danse	3 000	2024 – Schlass – un duo chorégraphique hybride de Chloé Beillevaire et Steven Chotard
COMPAGNIE L'ENTAILLE 29 RUE JEAN MARTIN 13005 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	5 000	2024 – Toi sans qui le monde (trajet d'une chambre à coucher)
DETACHEMENT INTERNATIONAL DU MUERTO COCO 51 place Jean Jaurès 13005 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	5 000	2024 - De l'origine du Monde (titre provisoire)
DETACHEMENT INTERNATIONAL DU MUERTO COCO 51 place Jean Jaurès 13005 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	10 000	Fonctionnement 2024
PIMENT ROUGE PRODUCTION 5 RUE FERNAND PAURIOL 13005 MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT	Musique	5 000	2024 - PROJET GLOBAL DE L'ASSOCIATION PIMENT ROUGE, DÉVELOPPEMENT PRODUCTION ARTISTES RAP SCÈNE MARSEILLAISE - Culture - action
LEDA ATOMICA MUSIQUE 61 RUE SAINT PIERRE 13005 MARSEILLE	Musique	9 000	2024 - soutien aux initiatives rock - favoriser l'accès à la scène pour les groupes en devenir, conseil , formation et accompagnement - Culture - action

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41307-DC portant sur l'approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/39/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4^{ème} répartition 2024 - Approbation de conventions. (24-41268-DS).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions aux associations sportives - 4^{ème} répartition 2024

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Insertion par le sport			
Mairie du 3 ^{ème} secteur – 4/5 ^{ème} arrondissements			
Association	Adresse	Montant en Euros	Objet de la demande
Full Contact Académy	84, rue Chape 13004 Marseille	2 000	<u>Fonctionnement</u> du club de Full contact pour une pratique sportive en loisirs.
		3 000	<u>Action</u> : De sensibilisation à la pratique du Kick Boxing Date : 18 octobre au 16 novembre 2024

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41268-DS portant sur l'attribution de subventions aux associations sportives - 4^{ème} répartition 2024 - Approbation de conventions.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix


Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/40/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - SERVICE DU PATRIMOINE SCOLAIRE - Approbation de la désaffectation de l'usage scolaire des bâtiments annexes des écoles élémentaires : Montolivet, Vallon des Tuves et Chartreux pour démolition et/ou reconstruction à Marseille. (24-41191-DE).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la désaffectation de l'usage scolaire du bâtiment annexe de l'école élémentaire Chartreux, 117 Avenue des Chartreux dans le 4^{ème} arrondissement, pour démolition et/ou reconstruction à Marseille

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41191-DE portant sur l'approbation de la désaffectation du bâtiment annexe de l'école élémentaire Chartreux, située au 117 avenue des Chartreux dans le 4^{ème} arrondissement, équipement portant le numéro UPEP I0005479, d'une surface totale d'environ soixante-treize mètres carrés, en vue de sa démolition pour reconstruction à l'identique.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/42/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN TOUT BÂTIMENT - Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (24-41093-DBEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille (Phase 1) ainsi que l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,

vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41093-DBEC portant sur le plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/43/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2ème répartition 2024. (24-41379-DSAS).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT PROPOSE EN EUROS
ENTOURAGE 22 Avenue Maréchal Foch 13004 Marseille	Créer des opportunités de rencontres entre les personnes avec et sans précarité pour la création de lien social, levier pour sortir de l'exclusion et de l'isolement.	6 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41379-DSAS portant sur l'attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix



Didier JAU

Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/44/03/AGE

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION
DES FINANCES - Déficit de la régie de recettes de la Mairie du 3^{ème} secteur.
(24-41325-DF).**

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le déficit de la régie de recettes de la Mairie du 3^{ème} secteur.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis défavorable à la demande de remise gracieuse formulée par Madame BITOR Maryse, régisseuse de la Mairie du 3^{ème} secteur, pour un montant 40 846,60 Euros (quarante mille huit cent quarante-six virgule soixante Euros).

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à la majorité : pour : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - Abstention : 1 voix « Retrouvons Marseille »

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/45/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4^{ème} répartition - Approbation des conventions annexées. (24-41394-DSPI).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4^{ème} répartition.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

ASSOCIATION	ADRESSE	MONTANT EN EUROS
Réseau Santé Marseille Sud	129 Avenue de Toulon 13005 Marseille	7 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41394-DSPI portant sur l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4^{ème} répartition - Approbation des conventions.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à la majorité : pour : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - Abstention : 1 voix « Retrouvons Marseille »

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/46/03/VAT

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE
TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Service Commerce et
Artisanat - Attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants -
Approbation de conventions - Vote à nouveau de la convention n°2023-81977.
24-41339-DETECES**

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants, l'approbation de conventions et le vote à nouveau de la convention n°2023-81977.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Association	Adresse	Montant en Euros	Objet de la subvention
Association des commerçants des boulevards Chave et Eugène Pierre	107, Boulevard Chave 13005 Marseille	8 000	Programme d'actions 2024

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41339-DETECES portant sur l'attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants, l'approbation de conventions et le vote à nouveau de la convention n°2023-81977.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements